



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AUX PARTICIPANTS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL PONTIFICAL «IUSTITIA ET PAX»**

Jeudi, 12 novembre 1992

*Messieurs les Cardinaux,
Chers Frères dans l'Épiscopat,
Chers amis,*

1. L'Assemblée plénière du Conseil pontifical «Justice et Paix» me donne l'heureuse occasion de vous rencontrer, vous qui consacrez ces journées à étudier le thème: «La doctrine sociale de l'Église au service de la "nouvelle évangélisation"». Je remercie Monsieur le Cardinal pour sa présentation de vos travaux, et j'ai le plaisir de saluer les membres du Conseil, venus de toutes les parties du monde, ainsi que Monseigneur le Vice-Président et le personnel permanent du dicastère.

Votre présence ravive en ma mémoire les célébrations qui, l'année dernière, ont marqué le Centenaire de la publication de l'encyclique *Rerum Novarum*. Et je voudrais vous remercier pour vos contributions à la célébration de cette Année de la doctrine sociale, tant sur le plan international que dans vos pays respectifs. De nombreuses initiatives ont aidé à faire valoir la richesse inépuisable et les exigences toujours actuelles du premier document de l'enseignement social de l'Église à l'époque moderne.

2. L'année centenaire a provoqué un nouvel examen de la présence et de l'influence de cette doctrine dans les Églises particulières, et aussi de nouveaux engagements pour la diffuser plus largement et de manière plus approfondie dans les milieux les plus divers. Car l'enseignement social de l'Église doit être proclamé sur les toits: il s'agit du bien de chaque peuple et de la communauté internationale; il s'agit de rendre la société plus conforme à l'éternel dessein de Dieu créateur et aux appels exigeants de l'Évangile, à commencer par la justice et la charité qui sont

des conditions essentielles pour que la paix puisse être instaurée partout dans le monde.

La mission de réflexion et d'animation de votre Conseil vous amène à rappeler aux chrétiens les responsabilités que la doctrine sociale souligne; et, pour que son application entre dans la vie quotidienne, cette doctrine doit avoir sa place dans la catéchèse, dans la prédication, dans l'éducation scolaire, dans les séminaires et les universités, dans la formation permanente des pasteurs et des laïcs.

3. En parcourant le programme de votre session, je suis heureux de constater que vous ne vous limitez pas à un bilan, au lendemain du centenaire de *Rerum Novarum*. Mais vous cherchez à bien situer la doctrine sociale dans la mission d'évangélisation, primordiale pour l'Église: est-elle considérée partout comme un «instrument d'évangélisation», ainsi que je le souhaitais dans l'encyclique du centenaire[1]? Est-elle comprise et acceptée dans les milieux culturels et pastoraux si diversifiés que l'on trouve dans l'Église?

Et si l'on est convaincu que cette doctrine est destinée, par sa nature même, à aider à la construction d'une société juste, sur le plan national comme sur le plan international, ne doit-on pas s'interroger sur ce que l'on fait pour qu'elle parvienne à ceux et celles dont dépend le sort de ces sociétés, au-dedans et en dehors de l'Église? Elle est l'un des instruments privilégiés que l'Esprit Saint a donnés à l'Église pour qu'elle puisse être adéquatement présente dans le monde et le servir efficacement. Tout en maintenant l'identité évangélique foncière de la doctrine sociale et sa cohérence, les chrétiens ont à en adapter l'application en fonction des divers milieux et de leurs évolutions dans le temps. Les besoins ne sont pas toujours les mêmes, ni, par conséquent, les manières d'y faire face.

4. Depuis 1989, comme je le disais dans *Centesimus Annus*[2], nous avons été confrontés à de nouveaux défis. Le «socialisme réel», ainsi qu'on l'appelait, étant dépassé et abandonné, et la vision de l'homme et du monde dont il s'inspirait étant de moins en moins crédible, va-t-on se tourner maintenant vers de nouvelles idolâtries? Si ce n'est plus l'idolâtrie de la classe et le prestige équivoque et ambigu de l'idéologie marxiste, vont-ils céder la place au culte du succès économique individuel et de la liberté sans normes ni limites? Ne risque-t-on pas de remplacer un asservissement par un autre?

Les grandes mutations dont nous avons été témoins lancent donc à la doctrine sociale de l'Église de nouveaux défis. Et, comme vous le savez bien, ces défis sont différents selon que l'on se situe dans les sociétés prospères du Nord, qui cachent pourtant bien des misères, ou dans le Sud, qui n'arrive pas à sortir des abîmes du sous-développement avec son cortège de pauvreté toujours croissante, ou encore dans l'Est et le Centre de l'Europe, et même ailleurs, dans les sociétés libérées des régimes marxistes, où l'on ne voit pas clairement la voie à suivre.

C'est bien dans ces situations diverses et préoccupantes que votre rôle de pasteurs et de laïcs

particulièrement chargés de la diffusion de la doctrine sociale de l'Église doit s'exercer, pour en faire un «instrument d'évangélisation» susceptible d'aider à retrouver le chemin qui conduit au bonheur temporel, digne image du bonheur éternel auquel Dieu nous convie. C'est un vrai service que l'Église vous confie et qui exige de vous, comme de tous ceux qui travaillent dans le même sens, de persévérer dans l'étude et dans l'application de l'enseignement social traditionnel, de pratiquer un discernement vigilant pour l'adapter, sans en trahir le véritable sens ni la cohérence interne, aux cultures diverses comme aux situations nouvelles. Le Concile Vatican II n'a-t-il pas enseigné, dans sa Constitution pastorale *Gaudium et Spes*, qu'«une manière adaptée de proclamer la parole révélée doit demeurer la loi de toute évangélisation»^[3].

Le Conseil pontifical «Justice et Paix» est là pour animer et accompagner cette tâche exaltante, que je n'hésite pas à appeler une mission.

Je tiens à remercier ici ses responsables, ses consultants, tous ses collaborateurs qui, par leur discret service quotidien, rendent possible l'accomplissement de cette mission au service du Saint-Siège, mais aussi au service de toute l'Église et, finalement, du monde dans lequel nous vivons et où nous avons tous notre part de responsabilité.

Pour vous soutenir dans vos travaux et dans vos engagements pour la doctrine sociale, j'invoque sur vous tous la Bénédiction du Seigneur.

[1] *Centesimus Annus*, n. 54.

[2] Cf. en particulier le chapitre III.

[3] N. 44.